

**Séance ordinaire du  
14 janvier 2019**

Séance ordinaire du Conseil municipal tenue aux lieu et heure habituels à laquelle sont présents monsieur le maire Francis St-Pierre, messieurs les conseillers Yve Rouleau, Jean-Denis Bernier, Simon Dubé, Jean-François Chabot, David Leblanc et Francis Rodrigue.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur Francis St-Pierre.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte.

Monsieur Alain Lapierre, directeur général, agit à titre de secrétaire de la séance.

**ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Simon Dubé et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉS. 2019-01-01                    ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES 3, 5 ET 10 DÉCEMBRE 2018**

**Attendu que** les photocopies des procès-verbaux des 3, 5 et 10 décembre 2018 ont été adressées à chacun des élus qui en ont pris connaissance avant la présente assemblée, il est proposé par monsieur Yve Rouleau et résolu à l'unanimité que le directeur général soit dispensé d'en donner lecture et que les procès-verbaux soient adoptés dans leur forme et teneur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉS. 2019-01-02                    ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE DÉCEMBRE 2018**

Il est proposé par monsieur Francis Rodrigue et résolu à l'unanimité que les comptes à payer du mois de décembre 2018 au montant de 63 128, 05 \$ soient acceptés.

La liste est classée aux archives sous la cote « Comptes à payer, année 2018 ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉS. 2019-01-03                    ACCEPTATION DES INCOMPRESSIBLES DU MOIS DE DÉCEMBRE 2018**

Il est proposé par monsieur David Leblanc et résolu à l'unanimité que les dépenses incompressibles et les comptes payés durant le mois de décembre 2018 au montant de 374 023,58 \$ soient acceptés.

La liste est classée aux archives sous la cote « Incompressibles, année 2018 ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PÉRIODE DE QUESTIONS SUR L'ORDRE DU JOUR**

Le maire procède à la période de questions.

**RÉS. 2019-01-04                    EMBAUCHE D'UNE AGENTE DE SECRÉTARIAT**

**Attendu que** le poste d'agente de secrétariat est libre depuis le départ à la retraite de l'employée;

**Attendu que** le poste a été affiché à l'interne et qu'aucune candidature n'a été déposée;

**Attendu que** madame Véronique Brousseau occupe le poste depuis un certain temps;

**En conséquence**, il est proposé par Jean-François Chabot et résolu à l'unanimité d'embaucher madame Brousseau à titre d'agente de secrétariat, le poste est permanent à raison 35 heures par semaine. Le taux horaire est à l'échelon 2 à compter du 7 janvier 2019 et elle aura droit à deux semaines de vacances à compter de 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉS. 2019-01-05**

#### **VENTE DU CAMION AUTOCAR**

**Attendu que** nous avons demandé des soumissions pour la vente du camion Autocar 1990;

**Attendu que** nous n'avons reçu qu'une soumission au montant de 5 000 \$ plus taxes;

**En conséquence**, il est proposé par Francis Rodrigue et adopté à l'unanimité d'accepter la soumission au montant de 5 748,75 \$ taxes incluses. Il est de plus résolu d'autoriser le directeur général à signer les documents de cession à Denys Duchesne et Pro-Mec Élite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉS. 2019-01-06**

#### **DROIT DE PASSAGE SENTIER DE MOTONEIGE**

Il est proposé par monsieur Francis Rodrigue et adopté à l'unanimité d'accorder un droit de passage pour les motoneiges au club sportif populaire du Bas-Saint-Laurent sur la rue Julien et sur la rue Principale Ouest entre les rues Julien et Lavoie. Le droit de passage est renouvelé annuellement à moins d'avis contraire d'une des deux parties, et ce, avant le 30 novembre de chaque année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **MOTION DE SYMPATHIES – DÉCÈS DE MONSIEUR MAURICE LECLERC**

Le Conseil municipal tient à donner une motion de sympathie à la famille de monsieur Guy Leclerc pour le décès de son père monsieur Maurice Leclerc décédé le 12 janvier 2019.

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire procède à la période de questions.

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition du président, la séance est levée.

---

Francis St-Pierre, maire

---

Alain Lapierre, directeur général